



L'Organisation des Nations Unies et la

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République Centrafricaine

Le 10 février 2000, le Conseil de sécurité, dans sa [déclaration](#), a accueilli favorablement la décision du Secrétaire général d'établir pour une période d'un an, commençant le 15 février 2000, un Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

Le BONUCA a pour mission principale d'appuyer les efforts du Gouvernement pour consolider la paix et la réconciliation nationale, renforcer les institutions démocratiques et faciliter la mobilisation sur le plan international d'un soutien politique et de ressources pour la reconstruction nationale et le redressement économique du pays. Le Bureau est aussi chargé de suivre la situation et de faire mieux connaître aux Centrafricains la problématique des droits de l'homme.

Le Secrétaire général, à la suite de consultations avec le gouvernement de la République centrafricaine, a nommé M. Cheikh Tidiane Sy (Sénégal) comme son Représentant en République centrafricaine et chef du BONUCA. M. Sy qui est actuellement Représentant du Secrétaire général au Burundi devra assumer son nouveau poste avant la fin du mois de mai 2000.

Le Bureau comprendrait un petit nombre de conseillers militaires et de conseillers de police civile qui seraient chargés de suivre les réformes en matière de sécurité et d'aider à appliquer les programmes de formation destinés à la police nationale lancés par la [Mission des Nations Unies en République centrafricaine](#) (MINURCA).

Aperçu

Le mandat de la MINURCA, établie avec effet au 15 avril 1998 par la résolution [1159 \(1998\)](#) du Conseil de sécurité en date du 27 mars 1998, est venu à expiration le 15 février 2000. La MINURCA a remplacé une force interafricaine (MISAB) créée le 31

janvier 1997 par les chefs d'État du Gabon, du Burkina Faso, du Mali et du Tchad pour suivre l'application des Accords de Bangui.

Dans sa déclaration du 10 février 2000, le Conseil a félicité la MINURCA et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Oluyemi Adeniji (Nigéria), pour leur contribution à la restauration de la paix et de la sécurité en République centrafricaine et pour le soutien important et concret qu'ils avaient apporté à la tenue d'élections législatives et présidentielles, libres et équitables, ainsi que pour la part qu'ils avaient prise à la restructuration des forces de sécurité, à la formation de la police et au lancement des réformes indispensables en matière politique, sociale et économique.

Le Conseil a reconnu les progrès significatifs accomplis par le Gouvernement centrafricain dans la mise en oeuvre des [Accords de Bangui](#) et du [Pacte de réconciliation nationale](#) qui étaient les fondements de la paix et de la stabilité dans le pays. Il a encouragé fortement le Gouvernement à bâtir sur les progrès accomplis et à consolider les institutions démocratiques, à élargir le champ de la réconciliation et de l'unité nationale et à favoriser la reprise économique.

- [Pour tout complément d'information sur les aspects humanitaires](#)